SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

2eme Commission Nationale des conditions d'emploi des ACB de CFA et CFPPA

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET) FORMATEUR



La mission confiée par le Ministre à la DGER doit permettre une amélioration des conditions d'emploi, d'organisation de travail et des salaires des ACB. Pour cela des groupes de travail thématiques ont d'ores et déjà été programmés pour janvier, février et mars, ceux-ci pourront s'appuyer sur un Observatoire national des conditions de travail en CFA et CFPPA en cours d'installation.

Deuxième réunion de la Commission Nationale des conditions d'emploi des ACB de CFA et CFPPA

Le mardi 10 janvier s'est tenue la seconde session de la Commission Nationale des conditions d'emploi des ACB), Commission appelée de ses vœux par le Ministre et copilotée par le DGER et son adjoint, commission mise en place rappelons-le suite à la mobilisation intersyndicale des personnels de juin dernier.

L'intersyndicale a elle-même présenté ses vœux pour cette nouvelle année. Elle a rappelé sa détermination à ouvrer ensemble à une réelle amélioration des situations d'emploi des ACB, tout en restant vigilante sur le calendrier à tenir et les propositions à venir.

La mission confiée par le Ministre à la DGER doit permettre une amélioration des conditions d'emploi, d'organisation de travail et des salaires des ACB. Pour cela des groupes de travail thématiques ont d'ores et déjà été programmés pour janvier, février et mars, ceux-ci pourront s'appuyer sur un Observatoire national des conditions de travail en CFA et CFPPA en cours

d'installation.

En parallèle il est demandé aux DRAAF de collecter d'ici avril l'ensemble des protocoles locaux ! De plus, après l'installation des CSA REA, des Commissions Régionales devront rapidement être mises en place pour que le travail d'observation en région sur les conditions d'emploi des ACB puisse se faire et lui aussi être remonté à la Commission Nationale en vue de faire émerger des pistes d'amélioration des conditions d'emplois des ACB. Les commissions régionales de suivi inscriront également à leur ordre du jour une présentation de la partie 1 actualisée du protocole de 1998, afin qu'elle soit connue de tous les centres et appliquée comme il se doit.

L'intersyndicale est prête à jouer le jeu et à contribuer au fond sur un pas-de-temps qui semble sérieux. Elle a fait remarquer néanmoins que le fameux Observatoire ne saurait constituer davantage qu'un outil, le Ministre étant appelé d'ici l'été à rendre les arbitrage nécessaires à l'issue d'un vrai cycle de négociations. L'intersyndicale a par ailleurs tenu à rappeler que le Ministre avait bien indiqué que la loi d'orientation et d'avenir agricole (dont le chantier est à présent ouvert et qui sera soumis au Parlement à l'automne prochain), pouvait constituer un levier pour permettre des améliorations significatives des conditions d'exercice des ACB des centres de formation.

Enfin, la DGER a présenté en séance une ébauche de circulaire, qui après consultation de la commission, doit paraître en ce début d'année 2023 pour circonscrire la reprise d'éventuels protocoles locaux au respect d'un certain nombre de conditions strictes et cumulatives. En effet, la commission a conclu sur le fait qu'il serait contre productif que ces protocoles avancent à rebours des éléments qui seront établis d'ici l'été – en dehors d'évolutions salariales favorables aux agent.es mais sans contrepartie.

Les Organisation Syndicales : CGT AGRI, FO EA, SEA-UNSA, SNETAP-FSU, SUD RT